

VOTRE BUDGET

Les tarifs portés dans ce document ne constituent pas un devis : ils ne sont que consultatifs. Ils permettent cependant de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

PRESTATIONS		<input type="radio"/> B(96) - <input type="radio"/> BE			
Dénomination		Prix Unitaire € HT	TVA **	Volume	Montant € TTC
DIVERS	Frais de dossier				
	Ouvrage				
	Autre				
FORMATION	Théorie				
	Préparation hors circulation				
	Préparation en circulation				
	Autre				
	Heures supplémentaires				
MONTANT TOTAL					
FORFAIT <input type="radio"/> B(96) - <input type="radio"/> BE					

**1= Taux TVA réduit **2= Taux TVA normal

Informations complémentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Les textes en vigueur stipulent que la formation ne peut pas être effectuée sur des véhicules n'appartenant pas à l'auto-école ou au centre de formation.

Les formations aux catégories B(96) et BE font l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur: L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route; l'arrêté du 22 décembre 2009; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

Réf. BE3DP00 - N° d'impression 02-0418



Informations

Permis

BE - B(96)



EDISER
EDITION SECURITE ROUTIERE

Quelle catégorie de permis choisir pour tracter une remorque avec une voiture ?
 Quel ensemble former avec quelle remorque ?
 Quelles formations suivre et pour quels coûts ?

Votre contact :

Téléphone : E-mail :



Cachet de l'auto-école



HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

COMPRENDRE LES CATEGORIES B(96) & BE

POUR SAVOIR QUELLE EST LA CATÉGORIE NÉCESSAIRE

- 1 - Récupérer le certificat d'immatriculation de la voiture et celui de la remorque.
- 2 - Identifier les 2 codes européens F.2 (PTAC) et les additionner.
- 3 - Puis comparer la somme obtenue aux chiffres inscrits dans la ligne mise en couleur dans le tableau ci-dessous.

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION



LA BONNE CATÉGORIE DE PERMIS POUR LA BONNE REMORQUE

PTAC/F.2	3500 kg ou			
PTAC/F.2	750 kg ou	+ de 750 kg jusqu'à 3500 kg		+ de 3500 kg
PTAC/F.2 + PTAC/F.2		3500 kg ou	+ de 3500 kg jusqu'à 4250 kg	+ de 4250 kg jusqu'à 12500 kg

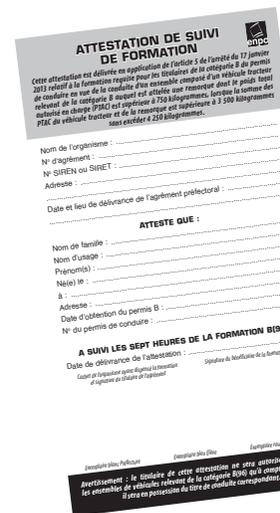
Dispositions administratives diverses

Code (ETG)	<ul style="list-style-type: none"> • Obligatoire, si le dernier ETG obtenu est âgé de plus de 5 ans • La date de la dernière catégorie de permis obtenue fait foi 	
Véhicule-école avec boîte de vitesses (BV) automatique	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie B obtenue avec BV manuelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie B obtenue avec BV automatique
	catégories B(96) et BE sans restriction « 78 » permettant la conduite avec BV manuelle ou automatique	catégories B(96) et BE avec restriction « 78 » permettant la conduite avec BV automatique uniquement

LA FORMATION « B(96) » DE 7 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION

Séquences	Durée	Contenu
Séquence 1 HORS CIRCULATION	4 heures	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître et comprendre la réglementation : poids et masses, plaques, freinage des remorques, rétroviseurs additionnels, équipements obligatoires de la remorque • Connaître et comprendre la signalisation et des règles de circulation : signalisation spécifique, utilisation des voies, chargement • Connaître et comprendre les vérifications à effectuer avant le départ : état des véhicules, état et bon fonctionnement des feux, état et pression des pneumatiques • Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage • Réalisation d'exercices de maniabilité
Séquence 2 EN CIRCULATION*	3 heures	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale • Angles morts • Changements de direction • Prise en compte des autres usagers • Information et communication avec les autres usagers • Anticipation, distances de freinage et d'arrêt • Trajectoires (virages, voies étroites) • Maîtrise de l'ensemble et partage de la route
* 3 élèves maximum en circulation, 50 minutes au moins de conduite individuelle.		



ATTENTION !

L'attestation de fin de formation, remise par l'auto-école, ne permet pas de conduire avec la mention « 96 »...

C'est uniquement, une fois l'attestation présentée



en Préfecture et la mention portée sur le permis de conduire, comme ci-contre que l'on peut tracter !